

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2025

Membres en exercice : 10

Membres présents : 07

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 20 juin à 20h, sur convocation du 13 juin, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laetitia CHAUVEAU et Pauline BAND'HOU, Messieurs Frédéric SERRE, Alexis CAZE-CHANLONG, Laurent RIVET et Romain LEJARDS.

Absents excusés : Mmes Karine ABBAMONTE, pouvoir à M SERRE, Nathalie COCHEREAU pouvoir à Mme BAND'HOU et M Bastien HUARD

Secrétaire de séance : M SERRE

Devenir du Presbytère

M le Maire informe que la commune est propriétaire du presbytère depuis le mercredi 11 juin. Il demande aux conseillers de se prononcer sur le devenir du bâtiment.

M Lejards donne son avis en optant pour la vente, il trouve qu'il y a trop de travaux de rénovation. L'ensemble des conseillers présents est unanime sur cette question. De ce fait, à l'unanimité le presbytère sera vendu.

Le conseil doit alors se prononcer sur les modalités de la vente. M le Maire informe qu'il y a des acquéreurs qui se sont positionnés auprès de l'agence immobilière qui avait en charge l'immeuble. Ces personnes ne souhaitent pas l'intégralité du terrain et ont proposé à la commune plus de terrain autour de l'église.

M le Maire informe aussi qu'un voisin de l'immeuble s'est proposé d'acheter une partie du terrain pour agrandir son jardin.

Une discussion s'engage sur le prix, après délibération le conseil opte pour un prix de vente à 240 000€ et autorise M le Maire à lancer la procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

Calvaire lieu dit Le Puit

M le Maire fait part d'une demande de M Rivet Laurent qui sollicite la commune pour pouvoir déplacer le calvaire situé à l'entrée du chemin communal. En effet, M Rivet fait construire un hangar avec des panneaux photovoltaïques dans sa ferme. L'entreprise SYNELVA doit passer par le chemin pour implanter un transformateur et le calvaire nuit au passage des engins. M le Maire propose à M Rivet de faire le déplacement du calvaire, de le stocker dans sa ferme et de le repositionner après. M Rivet signale que l'accès doit être gardé pour la maintenance du transformateur. M le Maire propose alors de voir, une fois les travaux finis, où le calvaire pourra être installé.

M Rivet donne son accord pour cette programmation.

Informations et Questions diverses

M le Maire informe que la commune percevra les subventions suivantes et le retour de FCTVA

DETR Travaux clôture mairie : 1220€

FCTVA 17 251.35€

Petit Patrimoine Monument aux Morts 1 596€

Petit Patrimoine Boiserie Eglise 1270€

FDI Avaloir 2 190€

FDI Curage : 1655€

M le Maire informe qu'il a porté plainte au nom de la commune pour des dépôts sauvages de végétaux.

M Lejards demande si on peut raboter le chemin devant la mare rue du puits, la réponse est oui.

M Lejards propose de faire l'apéritif du 14 juillet dans le jardin du presbytère, cette idée est retenue.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 21h17.